



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux et maternités

Question écrite n° 123106

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les naissances prématurées et leur prise en charge en service de néonatalité. En effet, ces naissances représentent plus de 8 %, soit 55 000 bébés tous les ans. Il manque de structures et de personnel médical formé pour répondre aux besoins de ces enfants. Certaines familles qui doivent déjà faire face à cette situation difficile, sont de fait séparées si aucune place n'est disponible dans leur région pour accueillir leur enfant prématuré. En cas de prématurité gémellaire, la maman peut rester dans la maternité où elle a accouché et voir ses deux enfants séparés de leur mère dans deux services de néonatalité distants de plusieurs centaines de kilomètres. Force est de constater que les réseaux et les centres de néonatalité sont peu développés ou saturés. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la prise en charge médicale de ces prématurés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123106

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12455

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)